

Mise en concurrence pour achats de prestations

Cahier des charges :

Libellé : **Initiation aux métiers de la restauration collective**

Début de la prestation : **à partir de septembre 2016**

Fin de la prestation : **31 décembre 2017**

Cadre :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,

Axe prioritaire 3

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »

Objectif spécifique 1 :

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

Le contexte local :

Le P.L.I.E. des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le conseil départemental de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi. Il est disponible sur www.adele-begles.fr.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Cette action « Initiation aux métiers de la restauration collective » s'inscrit dans le cadre de l'opération « Initiations, découverte métiers et développement des compétences » du PLIE des Graves et relève de l'objectif spécifique 1.

Il a été décidé de confier à un prestataire externe la présente action. Celui-ci devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé, de supports pédagogiques adaptés aux mises en situation.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée
- le respect des priorités transversales
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Objectifs:

- Découvrir les métiers de la restauration collective
- Acquérir les premiers gestes professionnels
- Obtenir un premier niveau de qualification
- Accéder à un parcours de formation qualifiant
- Accéder à l'emploi

Contenu:

- Conditions d'exercice notamment type de poste, environnement de travail, types de contrats, horaires, types de qualification, parcours de qualification, employeurs potentiels du territoire du PLIE, mobilité...
- Vocabulaire spécifique
- Gestes et postures liés aux métiers
- Hygiène et sécurité – démarche HACCP
- Organisation de l'Évaluation CLÉA
- Apports de connaissances pratiques et théoriques
- Immersion d'une semaine en milieu professionnel
- Proposition de la suite de parcours pour chaque participant dont un plan d'action
- Bilan de fin d'action en présence de l'équipe d'animation du PLIE et des référentes.

Moyens et Méthode :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

Budget de l'action :

Le candidat devra préciser l'unité et le coût unitaire de l'action.

Lieu : A définir

Participants ciblés :

Nombre de participants P.L.I.E attendu : 8 au minimum par session soit au minimum 16 participants pour 2 sessions.

Indicateurs de réalisation et de résultats :

Sur le plan quantitatif :

- Nombre de participants ayant suivi l'action
- Nombre de participants demandeurs d'emplois inscrits ou non à Pôle emploi
- Nombre de femmes
- Nombre de participants résident des quartiers prioritaires Politique de la Ville
- Nombre de bénéficiaires du RSA

Sur le plan qualitatif :

- Nombre de participants ayant suivi un stage en entreprise
- Nombre de formations engagées à l'issue de l'action
- Nombre et nature des projets validés dans le secteur
- Nombre de mises en relations avec les entreprises à l'issue de l'action
- Nombre et nature des plans d'action
- Evaluation de l'action par les participants

Éléments complémentaires à produire au moment du bilan :

- Grille d'évaluation des acquis et bilans individuels par participant,
- Evaluation des stagiaires dans l'entreprise d'accueil
- Liste des participants et états de présence effectifs (feuilles d'émergence des participants et des formateurs),
- Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (document obligatoire à compléter par chaque participant à son entrée dans l'action –cf. annexe questionnaire)

Durée/ Calendrier :

2016 : 1 session de 4 à 5 semaines à raison de 3 jours par semaine hors mercredi sauf pendant l'immersion en milieu professionnel (5 jours) à compter de septembre 2016.

2017 : 1 session de 4 à 5 semaines à raison de 3 jours par semaine hors mercredi sauf pendant l'immersion en milieu professionnel (5 jours).

Critères d'évaluation de l'offre :

- Références du candidat : 40%
- Moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 40%
- Coût global de l'action : 20%

Date et lieu de remise des offres :

- Le 01/07/2016 à 16 h 30